

ABML

ASSOCIATION BESACE MINIFOOT LOISIRS

Annexe 1 au règlement ABML 2024-2025

Le contenu de ce document pourra être mis-à-jour à tout moment.

Les modifications seront signalées par les moyens de communication habituels et disponibles sur le site web de l'ABML.

1. Coupe de l'Échevin(e) des Sports

Echelonnement des matches

Premier tour :

Toutes les équipes inscrites au championnat participent, soit 8 matches avec 8 vainqueurs qualifiés pour le second tour, après tirage au sort des matches.

Si une équipe souhaite ne pas participer aux coupes, elle doit le faire savoir à l'AG de début de saison au plus tard, avant le tirage des matches de coupe.

Dans le cas d'un nombre impair d'équipes, le tirage au sort désignera l'équipe qualifiée d'office pour ce tour.

Second tour :

8 équipes participantes, soit 4 matches avec 4 vainqueurs qualifiés pour les demi-Finales.

Dans le cas d'un nombre impair d'équipes, une équipe perdante du premier tour sera repêchée par rapport aux points Fair-Play. C'est qui aura les meilleurs points sera qualifiée.

Si une égalité subsiste, un tirage au sort parmi les potentiellement qualifiés désignera l'équipe qui participer au second tour.

Demi-finales :

4 équipes participantes, soit 2 matches avec 2 vainqueurs qualifiés pour la finale.

Finale :

2 équipes participantes, soit 1 match

- Les matches se déroulent en aller simple sur la base des règles publiées par la LIGUE FRANCOPHONE DE FOOTBALL EN SALLE, par élimination directe. Seuls les vainqueurs passent au tour suivant.
- Pour les 1ers et 2èmes tours, on tiendra compte d'un handicap en faveur de l'équipe la moins bien classée selon les règles suivantes :

❖ Au premier tour

- 1 but par 10 points d'écart négatif complets (pas d'arrondi) au classement final de la saison précédente jouée dans son entièreté.
- Handicap maximum de 5 buts.
- Si nouvelle équipe : nombre de points fictifs = position équivalente actuelle au classement de l'année précédente.
- Si égalité après application du handicap, victoire à l'équipe qui subit le handicap.

S'il n'y a pas de handicap : prolongation de 2 x 5 minutes maximum.

PAS DE GOLDEN GOAL !!!

- Si l'égalité subsiste, série de 3 tirs au but éventuellement prolongée tir par tir jusqu'à rupture d'égalité.

❖ Au second tour

- 1 but par 5 points d'écart négatif complets (pas d'arrondi) au classement du championnat de la mi-saison en cours (J15).
 - Handicap maximum de 5 buts.
 - Si égalité après application du handicap, victoire à l'équipe qui subit le handicap.
 - S'il n'y a pas de handicap : prolongation de 2 x 5 minutes maximum.
PAS DE GOLDEN GOAL !!!
 - Si l'égalité subsiste, série de 3 tirs au but éventuellement prolongée tir par tir jusqu'à rupture d'égalité.
- En l'absence de handicap, en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, on disputera une prolongation de 2 x 5 minutes maximum. PAS DE GOLDEN GOAL !!!
 - Si l'égalité subsiste, série de 3 tirs au but éventuellement prolongée tir par tir jusqu'à rupture d'égalité.
 - Pour les tours suivants, après le 1^{er} et 2^{ème} donc, plus de handicap.

Les équipes perdantes de la Coupe de l'Échevin(e) se retrouvent alors pour jouer la **Coupe de la Besace**.

Arbitrage

Les frais d'arbitrage sont à charge de l'ABML dès le premier tour.

2. Coupe de la Besace

Echelonnement des matches

Premier tour :

Cette coupe réunit les équipes perdantes de la Coupe de l'Échevin(e), soit normalement 4 matches. Les matches sont désignés par tirage au sort.

Dans le cas d'un nombre impair d'équipes, le tirage au sort désignera l'équipe qualifiée d'office pour ce tour.

- Le système de handicap sera appliqué au 1er tour de la Coupe de la Besace selon la même formule que pour le 2ème tour de la Coupe de l'Échevin(e).

Demi-finales :

4 équipes participantes, soit 2 matches avec 2 vainqueurs qualifiés pour la finale.

Finale :

2 équipes participantes, soit 1 match

Remarque :

- Les matches se déroulent en aller simple sur la base des règles publiées par la LIGUE FRANCOPHONE DE FOOTBALL EN SALLE, par élimination directe. Seuls les vainqueurs passent au tour suivant.
- Dans le cas d'un nombre impair d'équipes, le tirage au sort désignera l'équipe qualifiée d'office pour ce tour.
- Le système de handicap sera appliqué au 1er tour de la Coupe de la Besace selon la même formule que pour le 2ème tour de la Coupe de l'Échevin(e).
- En fin de saison, la finale de la Besace remplacera la finale pour les 3ème/4ème places lors de la soirée des finales de coupe.
- En cas d'égalité à la fin du temps réglementaire, prolongation de 2 x 5 minutes maximum.
PAS DE GOLDEN GOAL !!!
- Si l'égalité subsiste série de 3 tirs au but éventuellement prolongée tir par tir jusqu'à rupture d'égalité.

Arbitrage

Les frais d'arbitrage sont à charge de l'ABML dès le premier tour.

3. Joueurs fédération

- Pour cette saison, l'ABML n'appliquera plus les limites de joueurs fédération durant les matches. Ceci afin de faciliter aux équipes en fatigue de joueurs, le recrutement de nouvelles recrues et éviter la perte d'équipes ne pouvant plus faire face à leur incapacité d'aligner suffisamment de joueurs réguliers.
- Cependant, pour les finales de coupes de l'échevine et de la Besace, un maximum d'un seul nouveau joueur pourra être inscrit à ce moment. Les autres joueurs alignés lors de la finale devront avoir joué au moins 1 match de championnat/coupe au plus tard au moment des demi-finales sous peine de sanctions pour l'équipe concernée, pouvant entraîner un déclassement, voire un forfait.